Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260408-IV_2026_2-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

IV-2026-2

En exercice	**19**
Présents	**19**
Pouvoirs	**0**
Votants	**19**

L'an deux mille vingt-six,
le huit avril, à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DENFER, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : trois avril deux mille vingt-six
- article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PRESENTS : O. DENFER - I. RONDOT – R. DUBOIS – C. PELLISSIER – Y. RIVAIN – F. COTTE – B. SOUILLIART – B. DE RENEVILLE – S. BOURCIER – P. SERIGNAC – C. VIALATTE – S. COTTET – J-M. DESMARS – A. GARCIA – A. LE PANSE – P. DEPLAIX – N. SEPHANY – L. TAMARELLE – J-J. MULOT
ABSENTS : /
POUVOIRS : /

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Jean-Michel DESMARS, secrétaire de séance.

Objet: Composition des commissions communales

Les commissions communales ont été créées lors du conseil municipal du 27 mars 2026.

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, c'est le conseil municipal qui procède à la nomination de ses membres.

Un appel à propositions a été adressé à chacun de conseillers afin de respecter au mieux le pluralisme en appliquant une répartition proportionnelle aux plus forts restes.

Au regard de cette démarche qui est ouverte jusqu'au 7 avril 2026, la liste des membres de chaque commission sera présentée en conseil municipal.

1- Finances :
Bruno de RENEVILLE, Sophie BOURCIER, Sylvie COTTET, Bernard SOUILLIART, Aorelian GARCIA, Jean-Jacques MULOT,
Lydie TAMARELLE.

2- Enfance, affaires scolaires, jeunesse, sports et loisirs :
Florence COTTE, Jean-Michel DESMARS, Audrey LE PANSE, Corinne VIALATTE, Aorelian GARCIA, Natalie STEPHANY,
Lydie TAMARELLE.

3- Économie, tourisme, affaires maritimes et portuaires :
Caridad PELLISSIER, Ronan DUBOIS, Sophie BOURCIER, Sylvie COTTET, Bruno de RENEVILLE, Patrick DEPLAIX,
Lydie TAMARELLE.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260408-IV_2026_2-DE

4- Urbanisme :
Ronan DUBOIS, Caridad PELLISSIER, Patrice SERIGNAC, Yves RIVAIN, Bernard SOUILLART, Patrick DEPLAIX,
Lydie TAMARELLE.

5- Logement :
Caridad PELLISSIER, Ronan DUBOIS, Jean-Michel DESMARS, Audrey LE PANSE, Isabelle RONDOT, Patrick DEPLAIX,
Lydie TAMARELLE.

6- Travaux et aménagement, espaces verts :
Yves RIVAIN, Caridad PELLISSIER, Bernard SOUILLIART, Ronan DUBOIS, Patrice SERIGNAC, Jean-Jacques MULOT,
Lydie TAMARELLE.

7- Environnement et cadre de vie (déplacements doux, sécurité) :
Ronan DUBOIS, Yves RIVAIN, Corinne VIALLATE, Patrice SERIGNAC, Florence COTTE, Natalie STEPHANY,
Lydie TAMARELLE.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **Valide** la composition des commissions communales.
- **Donne** mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 8 avril 2026.

Le Président,

Olivier DENFER

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel DESMARS

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le
Transmis au représentant de l'état le

Le Maire,

Olivier DENFER